

Conseil Municipal
Procès-Verbal de la réunion du 05 juin 2023

Convocations adressées le 31 mai 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni salle du conseil municipal le cinq juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHARD, Maire

Etaient présents : M. Philippe RICHARD, Maire,
M. Michel LANGELIER, 1^{er} Adjoint,
Mme Jocelyne GOUIC, 2^{ème} Adjointe,
Mme Karine BERGUA, Mme Aurélie BONHOMME, M. Pierre FORTIN,
Mme Stéphanie LAURENT, M. Alain PARIS,
Mme Armelle PAUMIER, Mme Nadège RENIER, M. Fabien ROQUAIN M. Roger TORCHET, Mme Séverine TOUTAIN,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. Jacques PIETTE qui a donné pouvoir à M. Michel LANGELIER
Mme Mélanie HASTAIN qui a donné pouvoir à M. Philippe RICHARD

Mme Aurélie BONHOMME a été élue secrétaire de séance
Agent assistant à la réunion : Mme Céline MATHE

ADMINISTRATION GENERALE

1. **Election d'un conseiller municipal au poste d'adjoint**
2. **Tableau du Conseil Municipal**
3. **Election des membres des commissions communales et organismes extérieurs**
4. **Vente du bien 2 Avenue Eugène Gourdeau**
5. **Questions diverses**

Le compte rendu de la réunion du 25 mai 2023 a été adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Election d'un conseiller municipal au poste d'adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n°23b-1/27.05.2020 fixant à quatre le nombre d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°24-1/03.06.2020 relative à la délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints, Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée à compter du 31 mai 2023 par Monsieur le Préfet par courrier reçu ce même jour,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Monsieur Alain PARIS présente sa candidature au poste de 3^{ème} adjoint

Il est procédé au vote à scrutin secret à la majorité absolue :

- Nombre de conseillers présents : 13
- Nombre d'enveloppes présentes : 15
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 12

Monsieur Alain PARIS recueille 12 voix

Monsieur Alain PARIS est élu en qualité de troisième adjoint au maire de ST COSME EN VAIRAIS.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette délibération.

2. Tableau du Conseil Municipal

Suite à la démission de Monsieur Philippe LECOURT de son poste d'adjoint au Maire au 31 mai 2023, il convient de prendre acte du nouveau tableau du conseil municipal.

PREND ACTE du nouveau tableau du conseil municipal comme suit :

	FONCTION	NOM	PRENOM
1	Maire	RICHARD	Philippe
2	Premier adjoint	LANGELIER	Michel
3	Deuxième adjoint	GOUIC	Jocelyne
4	Troisième adjoint	PARIS	Alain
5	Conseiller Municipal	TORCHET	Roger
6	Conseiller Municipal délégué	FORTIN	Pierre
7	Conseiller Municipal	PIETTE	Jacques
8	Conseiller Municipal	PAUMIER	Armelle
9	Conseillère Municipale déléguée	RENIER	Nadège
10	Conseillère Municipale	ROQUAIN	Fabien
11	Conseiller Municipal déléguée	BERGUA	Karine
12	Conseillère Municipale	TOUTAIN	Séverine
13	Conseillère Municipale	LAURENT	Stéphanie
14	Conseiller Municipal	HASTAIN	Mélanie
15	Conseillère Municipale	BONHOMME	Aurélie

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette délibération.

3. Election des membres des commissions communales et organismes extérieurs

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Vu la démission de Monsieur Philippe LECOURT et la nécessité de réorganiser les fonctions, délégations et la représentation dans les commissions,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par le vote à main levée à l'unanimité

DECIDE de modifier la composition des commissions communales.

DESIGNE à main levée les membres suivants :

<u>Commission « Attractivité de la Commune »</u>	Composition								
Compétences	Jocelyne GOUIC, Adjointe, Vice-Présidente de la Commission								
<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la propreté des espaces publics (Alerter les services) - Aménagement Espace Verno Vici (mise en place éco pâturage, Aménagement parking et aire camping-car, création nouvelle aire de pique-nique, mise en place nouveaux jeux pour enfants et agrès pour adultes) - Travailler sur le fleurissement et plantations haies ou arbustes - Proposer un concours de fleurissement à la population - Travailler sur des thématiques de décorations - Embellissement entrées de bourgs - Interlocutrice principale auprès des commerçants et Artisans 	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">Nadège RENIER</td> <td style="width: 50%;">Jacques PIETTE</td> </tr> <tr> <td>Stéphanie LAURENT</td> <td>Pierre FORTIN</td> </tr> <tr> <td>Armelle PAUMIER</td> <td>Séverine TOUTAIN</td> </tr> <tr> <td>Aurélie BONHOMME</td> <td></td> </tr> </table>	Nadège RENIER	Jacques PIETTE	Stéphanie LAURENT	Pierre FORTIN	Armelle PAUMIER	Séverine TOUTAIN	Aurélie BONHOMME	
Nadège RENIER	Jacques PIETTE								
Stéphanie LAURENT	Pierre FORTIN								
Armelle PAUMIER	Séverine TOUTAIN								
Aurélie BONHOMME									

<u>Commission « Sécurité, Commémorations »</u>	Composition						
Compétences	Michel LANGELIER, Adjoint, Vice-Président de la Commission						
<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la sécurité des habitants - Interlocuteur principal auprès des services de Gendarmerie - Interlocuteur auprès du CIS - Proposer des dispositifs d'alertes en lien avec la population et la Gendarmerie - En charge du réseau de vidéo surveillance (En binôme avec Alain PARIS) - Proposer des aménagements liés à la sécurité routière - Gestion et animation des cérémonies commémoratives - Interlocuteur principal auprès des associations anciens combattants - Veiller à l'entretien des monuments aux Morts et à la stèle dédiée à l'aviateur Américain - Veiller à l'entretien du carré militaire et à l'entretien des cimetières (Alerter les services) 	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">Armelle PAUMIER</td> <td style="width: 50%;">Alain PARIS</td> </tr> <tr> <td>Séverine TOUTAIN</td> <td>Pierre FORTIN</td> </tr> <tr> <td>Stéphanie LAURENT</td> <td>Jocelyne GOUIC</td> </tr> </table>	Armelle PAUMIER	Alain PARIS	Séverine TOUTAIN	Pierre FORTIN	Stéphanie LAURENT	Jocelyne GOUIC
Armelle PAUMIER	Alain PARIS						
Séverine TOUTAIN	Pierre FORTIN						
Stéphanie LAURENT	Jocelyne GOUIC						

<u>Commission « Voirie, Assainissement »</u>	Composition								
Compétences	Alain PARIS, Adjoint, Vice-Président de la Commission								
<ul style="list-style-type: none"> - Etude pour la réfection éventuelle des trottoirs de Contres - Veiller à l'entretien des voies communales (Prioriser sur le mandat) - Veiller à l'entretien des chemins Ruraux et chemins de randonnées (En lien avec l'attractivité et le club des chemins de Vair) - Veiller à l'entretien des collecteurs - Chargé de l'entretien des trottoirs (Prioriser, entretien annuel) - Voies douces (suivi des réalisations et des entretiens) - Chargé du bon fonctionnement des réseaux eau pluviale et assainissement - Veiller au bon fonctionnement des stations d'épuration 	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">Pierre FORTIN</td> <td style="width: 50%;">Aurélie BONHOMME</td> </tr> <tr> <td>Michel LANGELIER</td> <td>Séverine TOUTAIN</td> </tr> <tr> <td>Roger TORCHET</td> <td>Armelle PAUMIER</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Jocelyne GOUIC</td> </tr> </table>	Pierre FORTIN	Aurélie BONHOMME	Michel LANGELIER	Séverine TOUTAIN	Roger TORCHET	Armelle PAUMIER		Jocelyne GOUIC
Pierre FORTIN	Aurélie BONHOMME								
Michel LANGELIER	Séverine TOUTAIN								
Roger TORCHET	Armelle PAUMIER								
	Jocelyne GOUIC								

- Suivi des travaux dans le cadre du schéma directeur d'assainissement
- Chargé du dossier de construction de logements pour la population vieillissante en lien avec Sarthe-Habitat
- Etudier faisabilité sur d'éventuelles ventes de logements communaux
- Inciter la population à utiliser le guichet unique de l'habitat dans le cadre de rénovation

<u>Commission « Commission Finances,</u>	Composition
Compétences	Philippe RICHARD, Maire
<ul style="list-style-type: none"> - Examen Comptes administratifs - Préparation du débat d'orientation budgétaire - Préparation du budget - Examen des projets d'acquisition de matériel - Étude coût des services 	Alain PARIS Michel LANGELIER Jocelyne GOUIC Nadège RENIER Pierre FORTIN Jacques PIETTE Fabien ROQUAIN Karine BERGUA

<u>Commission « Association sportives et culturelles »</u>	Composition
Compétences	Karine BERGUA, conseiller municipal délégué, Vice-président de la Commission
<ul style="list-style-type: none"> - Représentant de la collectivité auprès des Associations - Gestion et réglementation des locaux mis à disposition des Associations - Gestion des locations des salles communales - Planning Annuel des manifestations - Veiller à l'entretien des équipements sportifs - Achats des équipements sportifs 	Michel LANGELIER Nadège RENIER Mélanie HASTAIN Armelle PAUMIER Séverine TOUTAIN

<u>Commission « Appel d'offres »</u>	Composition
	Philippe RICHARD, Maire
Titulaires	Suppléants
M. Pierre FORTIN	Mme Jocelyne GOUIC
M. Alain PARIS	M. Fabien ROQUAIN
M. Roger TORCHET	M. Michel LANGELIER

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette délibération.

Désignation des membres au SAEP du Perche Sarthois - Le Vairais

Suite à la démission de Monsieur Philippe LECOURT, le conseil doit procéder à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant dans la structure du SAEP du Perche Sarthois - Le Vairais.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par le vote à main levée à l'unanimité

ELIT à vote à main levée Madame Karine BERGUA pour siéger en qualité de titulaire et Monsieur Michel LANGELIER en qualité de suppléant au SAEP du Perche Sarthois - Le Vairais.

RAPPORTE la délibération n°16-3 du 15/03/2023 pour les membres représentant la commune de SAINT-COSME-EN-VAIRAIS qui deviennent les suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jocelyne GOUIC, Adjointe	Michel LANGELIER, Adjoint
Roger TORCHET, Conseiller Municipal	Pierre FORTIN, Conseiller Municipal
Philippe RICHARD, Maire	Mélanie HASTAIN, Conseillère Municipale
Alain PARIS, Conseiller Municipal	Fabien ROQUAIN, Conseiller Municipal
Karine BERGUA, Conseillère Municipale	Nadège RENIER, Conseillère municipale

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette délibération.

Désignation des membres du syndicat mixte du Bassin Orne Saosnoise

Suite à la démission de Monsieur Philippe LECOURT, le conseil doit procéder à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant dans la structure du syndicat mixte du Bassin Orne Saosnoise.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par le vote à main levée à l'unanimité

ELIT à vote à main levée Monsieur Alain PARIS pour siéger en qualité de titulaire et Monsieur Roger TORCHET en qualité de suppléant au syndicat mixte du Bassin Orne Saosnoise.

RAPPORTE la délibération n°35-12 du 03/06/2020 pour les membres représentant la commune de SAINT-COSME-EN-VAIRAIS qui deviennent les suivants :

BASSIN ORNE SAOSNOISE	Composition	
	<u>Titulaire</u> Alain PARIS	<u>Suppléant</u> Roger TORCHET

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette délibération.

4. Vente du bien 2 Avenue Eugène Gourdeau

Vu la délibération n°77-1/18.10.2021 du 18/10/2021 actant la cession d'un immeuble et terrain situés 2 Avenue Eugène Gourdeau au prix de 200 000 €, cadastré AC n°58 et jardin attenant cadastré AC n°54,

Vu la délibération n° n°98-18/24.10.2022 acceptant la proposition d'achat du bien au prix de vente à 181 000 € net vendeur. Les frais inhérents à cette vente seront supportés par l'acquéreur (frais agent immobilier, frais de notaire, bornage, ...),

Vu la délibération n°13-13/25.01.2023 acceptant la proposition d'achat au prix de 170 000 € (frais de notaire et autres à la charge de l'acquéreur),

Vu la délibération n°45-15/05.04.2023 acceptant la proposition d'achat au prix de 192 600 € (170 000 € net vendeur + 8 000 € de frais de négociation + 14 600 € de frais d'acte).

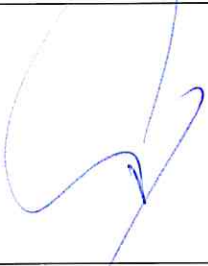

Vu la proposition d'achat au prix acte en mains de 186 621 € (168 000 € net vendeur + 5 000 € de frais de négociation + 13 621 € de frais d'acte).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par le vote à main levée à l'unanimité

ACCEPTE la proposition d'achat du bien au prix de vente acte en mains de 186 621 € (168 000 € net vendeur + 5 000 € de frais de négociation + 13 621 € de frais d'acte).

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à cette délibération

DONNE POUVOIR par délégation à monsieur le maire pour remettre en vente si besoin le bien au cas où l'acheteur de cette offre ne donnerait pas suite et fixe un prix minimum net vendeur à 165 000 €

M. RICHARD, Maire		Mme BONHOMME Secrétaire de séance	
-------------------	--	--------------------------------------	---